



révision de loyer trop élevée

Par **lindoune**, le **24/10/2008** à **23:11**

Bonjour,

nous louons une maison depuis le 16 juillet 2007 pour un loyer mensuel de 865 euros. La propriétaire ne nous établit pas de quittance, sauf à notre demande en cas de besoin. Ce jour, elle nous informe par courrier simple déposé dans la boîte aux lettres qu'elle augmente notre loyer (révision à laquelle on ne s'attendait pas étant donné que nous avons passé la date anniversaire de signature du bail) Le nouveau loyer est de 923 euros, ce qui nous semble élevé par rapport aux simulations de révision que l'on peut effectuer sur le net. Cependant, dans sa grande bonté, l'augmentation étant importante, elle ne nous demande pas de régularisation pour les mois d'août, septembre et octobre. L'indice de base retenu sur le contrat de bail pour le calcul de la révision est celui du 4^e trimestre 2006 soit 107.13 (ce n'est pas le chiffre que j'ai pu relever sur le site de l'I.N.S.E.E)

- y a-t-il une erreur dans le contrat?

- la révision calculée est-elle juste?

- sachant qu'il est spécifié dans le contrat qu'il ne sera pas nécessaire au bailleur de procéder à une quelconque notification concernant cette révision, peut-il subitement augmenter le loyer en cours d'année?

- dans le cas éventuel d'une erreur de la part du bailleur, comment procéder pour régler le problème?

En vous remerciant pour vos réponses,

Linda Gravier

Par **jeetendra**, le **25/10/2008** à **12:14**

bonjour, s'agit-t'il d'une location meublée ou plutôt loué vide, l'augmentation de loyer doit dans tous les cas [fluo]être raisonnable[/fluo] et en principe fixé par [fluo]référence aux loyers[/fluo] [fluo]en pratique dans le voisinage[/fluo] pour un logement similaire, il me semble qu'il est excessif votre loyer, c'est un palace ou quoi!, cordialement

Par **lindoune**, le **25/10/2008** à **16:52**

bonjour,

merci pour votre réponse rapide; nous habitons dans le Berry, en campagne; nous savions que la personne qui nous loue cette maison pratique des prix élevés (maison similaire vue en location dans une agence il y a un mois: 650 euros!!) Ce n'est pas un palace mais il y a 200

m2 de surface habitable (5 chambres salon de 60 m2 très belle salle de bain, cuisine équipée, terrain arboré de 1000m2, garage, deux caves, arrière cuisine) Lamaison (louée vide)a été entièrement rénovée en 2000. Venant d'Orléans on s'est dit que le montant du loyer valait les prestations, même si c'était cher.Maintenant, il faut aussi savoir se donner des limites et là, elles sont atteintes, coup de coeur ou pas...
Avec nos remerciements